



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 26  
Procurations : 3  
Absent : 0

Date convocation et affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

### **Membres présents :**

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

### **Membres représentés :**

Christine Delage           pouvoir à Jacqueline Vidal  
Christine Baudouin       pouvoir à Renaud Calvat  
Corentin Pic               pouvoir à Michel Combettes

**Secrétaire de séance :** Jacqueline Vidal

### **Affaire 6 - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Jacqueline Vidal

Madame l'adjointe déléguée rappelle que dans le respect des dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de procéder à la création d'emplois.

Les dispositions statutaires permettent à plusieurs agents de la collectivité d'avancer en grade au cours de l'année 2026.

L'effectif concerné exerce des fonctions et des missions de nature à justifier une évolution de carrière.

Par conséquent, elle propose au conseil municipal de créer les emplois suivants :

Pôle	Service	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Durée de temps de travail
Aménagement et environnement	Services techniques	Agent des services techniques	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Aménagement et environnement	Services techniques	Agent des services techniques	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet

Pôle	Service	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Durée de temps de travail
Education/ petite enfance	Crèche	Animatrice petite enfance	Agent social	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Education/ petite enfance	Crèche	Animatrice petite enfance	Agent social	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

D'autre part, il convient, au titre de l'année 2025, de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs qui doit correspondre aux emplois budgétaires inscrits au 31 décembre.

Cette mise à jour correspond aux évolutions de carrière des agents de la collectivité.

Ainsi, elle invite le conseil municipal à statuer, après avis du Comité Social Territorial ayant eu lieu le 3 décembre, sur la suppression des emplois suivants :

- Un emploi de rédacteur pour la gestion du ccas à temps complet ;
- Un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet ;
- Un emploi adjoint technique à temps complet ;
- Un emploi adjoint technique à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) ;
- Un emploi assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- Un emploi d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) ;
- Un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>).



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et en avoir délibéré,  
**ADOpte A L'UNANIMITE** les propositions formulées.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,  
Jacqueline Vidal



Le Maire de JACOU,  
Renaud Calvat

Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 19/12/2025
- date d'affichage le : 19/12/25

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 034-213401201-20251215-DEL2025\_040-DE